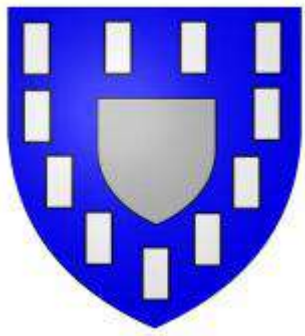




COMMUNE DE LIGNY-EN-CAMBRESIS

DICRIM

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs



PREVENIR POUR MIEUX REAGIR

SOMMAIRE

1. Qu'est-ce qu'un risque ?

2. Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

3. Les dispositifs d'alerte

4. Les risques existants sur la commune

- Risque Inondation
- Risque Sismique
- Risque Mouvement de terrain
- Risque Météorologique
- Risque Transport de matières dangereuses

1. Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un **risque majeur** est la possibilité d'un évènement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

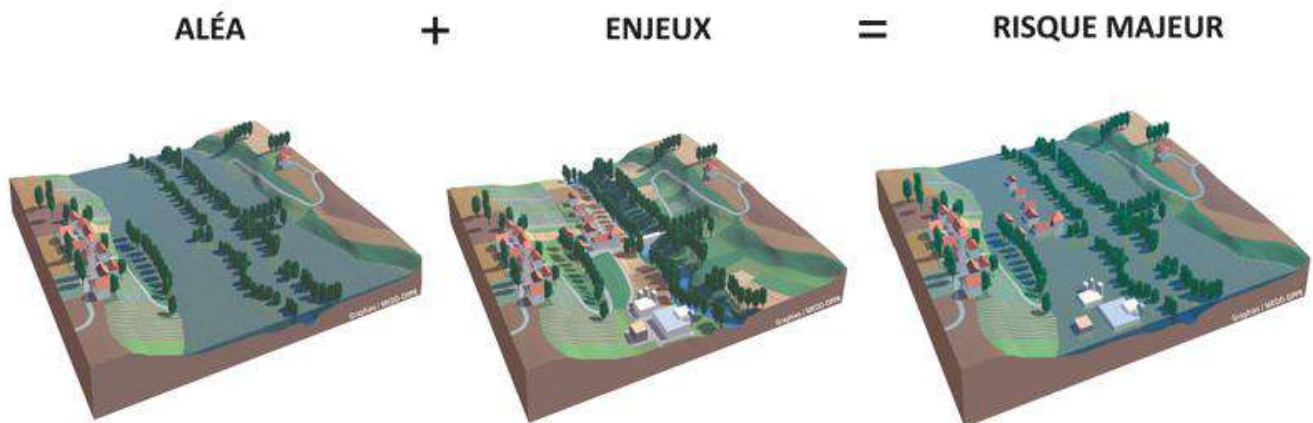
L'existence d'un risque majeur est liée :

- d'une part à la présence d'un évènement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique (aléa)
- d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en terme de vulnérabilité.

Il existe plusieurs types de risques :

- Les **risques naturels** (inondation, mouvement de terrain ...)
- Les **risques technologiques** (transport de matières dangereuses)
- Les **risques météorologiques** (tempête, vents violents, neige, verglas)
- Les **risques sanitaires** (épidémie, pandémie ...)

Un **risque** est dit **majeur** si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.



2. Pourquoi s'informer sur les risques majeurs

« PREVENIR POUR MIEUX REAGIR »

L'article L.125.2 du Code de l'Environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **Ligny-en-Cambrésis** peut être exposée.

Ce DICRIM a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.

Qui fait quoi ?

Le Préfet élabore un document d'ordre général regroupant les informations par commune sur les risques, naturels et technologiques, auxquels le département est exposé : c'est le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM).

Le Maire est garant de la sécurité de ses administrés sur sa commune. Pour cela, il établit le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Document d'Information Communal sur les Risques majeurs (DICRIM) afin d'informer les citoyens des risques présents sur la commune.

3. Les dispositifs d'Alerte

En cas d'évènement majeur sur le territoire de la commune, l'alerte peut être donnée par :



Sirène située sur le toit de l'église

Son bon fonctionnement est vérifié le premier samedi de chaque mois à midi.

CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE

Signal d'exercice



1 min 41

Signal d'alerte



1 min 41

Silence
(5 sec.)



1 min 41

Silence
(5 sec.)



1 min 41

Signal de fin d'alerte



30 secondes

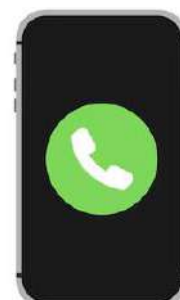
Affichage sur le site internet de la commune : ligny-en-cambresis.fr

Affichage sur le site Facebook de la commune
Mairie de Ligny-en-Cambrésis



Affichage sur le panneau lumineux
situé devant l'église place du Huit mai

Appels aux personnes vulnérables
qui ont transmis leurs coordonnées
à la mairie



J'adopte les bons réflexes

En dehors des essais mensuels, la diffusion du signal d'alerte implique de suivre les consignes suivantes :

Vous **entendez le signal d'alerte** confinement :

1



Mettez-vous en sécurité

Pour vous confiner :

- restez chez vous
- ou rejoignez sans délai un bâtiment
- ne restez pas près des fenêtres
- arrêtez climatisation, gaz, électricité, ventilation
- n'allumez pas une quelconque flamme

2



Tenez-vous informé-e

Respectez les consignes diffusées sur France Bleu, autres radios locales ou France Télévision

3



Restez en sécurité

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans leurs établissements

4

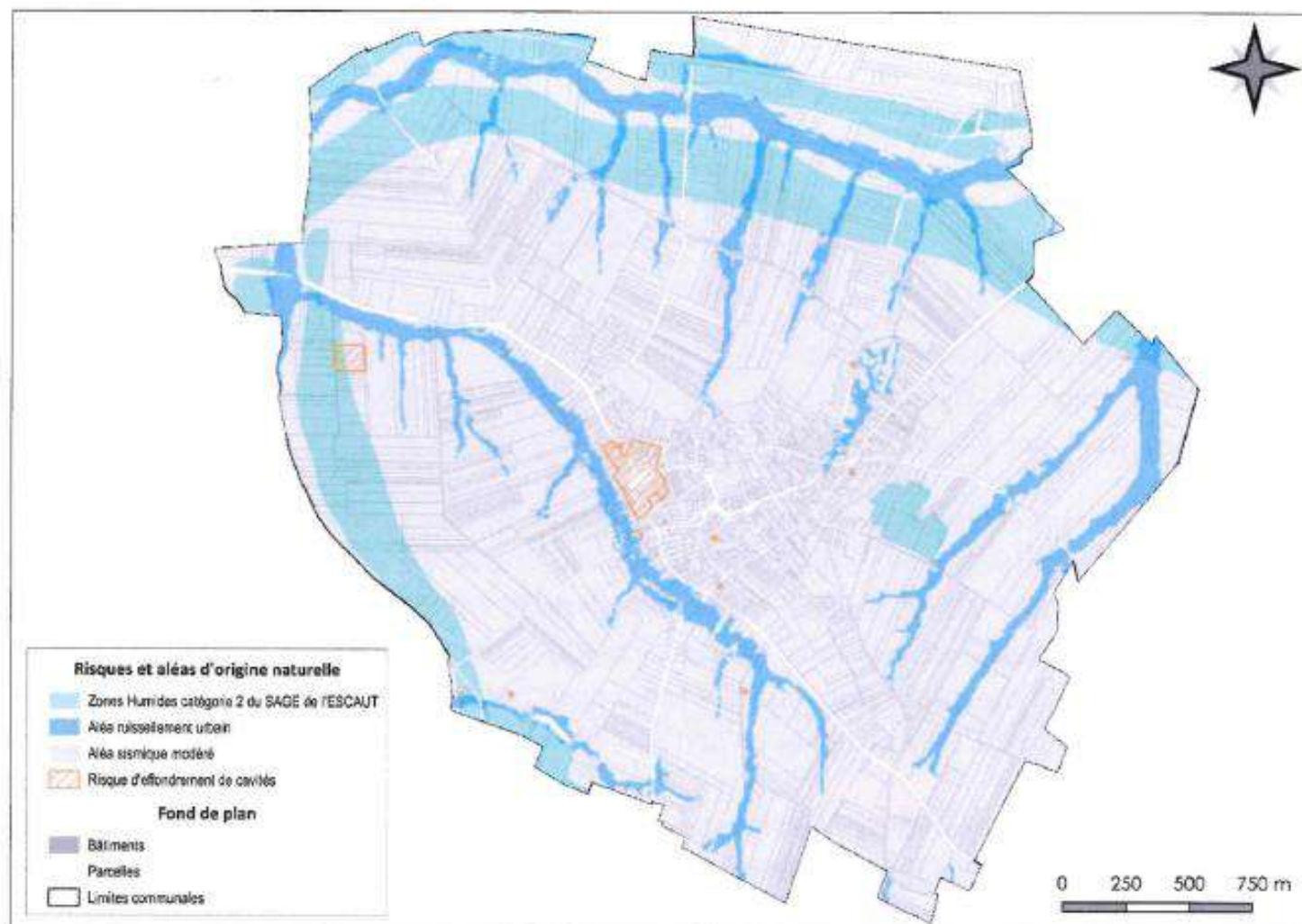


Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale

Afin de ne pas surcharger les réseaux de téléphonie nécessaires à l'action des services de secours

La **fin d'alerte** marque
le retour à une **situation normale**.

4. Les risques existants sur la commune



Plan des risques et aléas de la commune de Ligny-en-Cambrésis.



LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau, avec des hauteurs d'eau variables et dont le facteur déclenchant est la pluie.

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.



Sur notre commune, les inondations peuvent être dues à :

- Des **phénomènes de ruissellement des eaux pluviales**
- La **saturation des réseaux d'assainissement**
- Des **remontées de nappes**.

On observe la présence d'une nappe sub-affleurante ainsi qu'une sensibilité très forte le long de la Warnelle au Nord du territoire, du ruisseau d'Iris à l'Ouest et du rivot des Quarante à l'Est. Les secteurs de sensibilité à l'aléa « remontées des nappes » correspondent aux tracés d'écoulement des cours d'eau et rivières, ils ne concernent pas la partie bâtie, donc des zones dépourvues d'enjeux.

La majorité du territoire dispose d'une sensibilité très faible vis-à-vis du risque remontée de nappes.

Notons que la commune n'a pas recensé d'évènement naturel lié aux remontées de nappes phréatiques.

CONSIGNES DE SECURITE

- **Evitez tout déplacement inutile**, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture
- **Evitez de téléphoner** afin de laisser les réseaux disponibles
- **Coupez si possible les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage**
- **Restez à l'abri**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités
- **Restez à l'écoute des consignes des autorités**
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la crèche** : ils y sont en sécurité

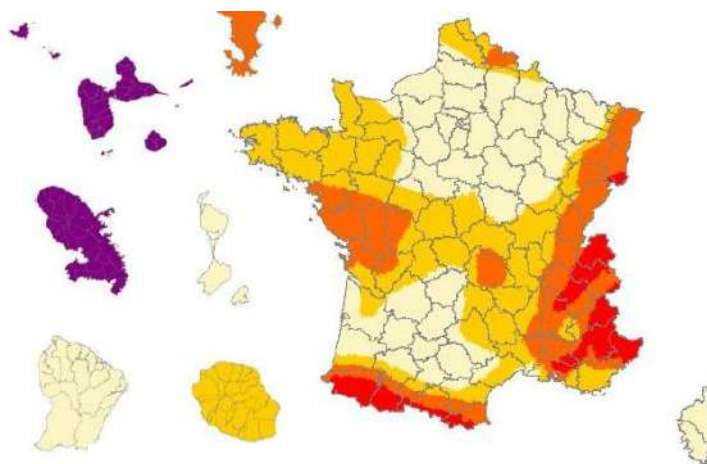


LE RISQUE SEISME

Un **séisme** est un tremblement de terre soudain, qui se traduit en surface par des vibrations et secousses pouvant durer de quelques secondes à plusieurs minutes.

La France est divisée en 5 zones de sismicité :

- Zone 1 : sismicité très faible
- Zone 2 : sismicité faible
- Zone 3 : sismicité modérée
- Zone 4 : sismicité moyenne
- Zone 5 : sismicité forte



Zone de sismicité	Niveau d'aléa	$a_{gr}(m/s^2)$
Zone 1	Très faible	0,4
Zone 2	Faible	0,7
Zone 3	Modéré	1,1
Zone 4	Moyen	1,6
Zone 5	Fort	3

La commune de Ligny-en-Cambrésis est située en **zone de sismicité modérée**.

Bien que peu fréquents, nous pouvons relater deux tremblements de terre de magnitude 4,4 sur l'échelle de Richter dans la région, en 1992 et en 2015.

LES CONSIGNES DE SECURITE

- **Abritez-vous** près d'un mur, **éloignez-vous des fenêtres** pour éviter les bris de verre
- **Ne restez pas près des lignes téléphoniques** ou d'ouvrages pouvant s'effondrer
- **En voiture, ne sortez pas et arrêtez-vous à distance des bâtiments**
- **Restez à l'écoute des consignes des autorités**
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la crèche** : ils y sont en sécurité
- **Coupez si possible les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage**



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.



Le risque sur la commune de Ligny-en-Cambrésis peut se traduire par :

- ✓ Un phénomène de retrait ou de gonflement des argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (période sèche).

Cela peut provoquer des dégâts sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures), pouvant rendre inhabitables certains locaux.

La commune de Ligny-en-Cis se situe sur une zone d'aléa faible.

- ✓ Un affaissement plus ou moins brutal des cavités souterraines

Les cavités souterraines peuvent être d'origine naturelle (dissolution des roches) ou dues à l'action de l'homme (extraction de matériaux).

Un affaissement peut se produire par dépressions en forme de cuvettes à la surface du sol, ou par effondrements des cavités.

LES CONSIGNES DE SECURITE

- **Abritez-vous** près d'un mur, **éloignez-vous des fenêtres** pour éviter les bris de verre
- **Ne restez pas près des lignes téléphoniques** ou d'ouvrages pouvant s'effondrer
- **En voiture, ne sortez pas et arrêtez-vous à distance des bâtiments**
- **Restez à l'écoute des consignes des autorités**
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité**
- **Coupez si possible les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage**

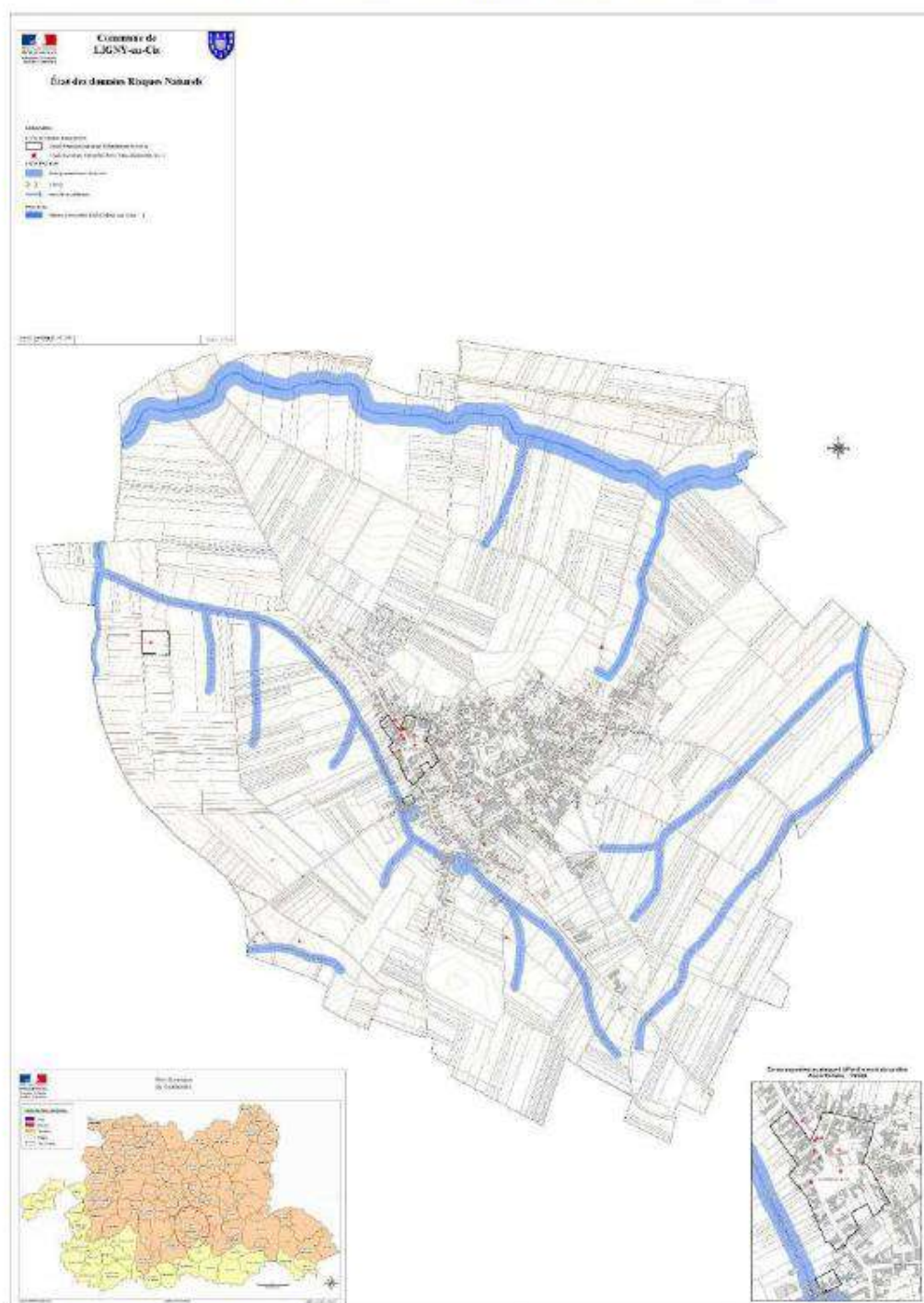


LE RISQUE

MOUVEMENT DE TERRAIN

Ligny-en-Cambrésis dispose d'un zonage de susceptibilité d'effondrement, trois périmètres de susceptibilité de cavités souterraines ont été instaurés sur le bourg. La monographie sur les risques identifie 19 points singuliers.

Extrait de la carte issue de la monographie sur les risques de la DDTM





**GLISSEMENT
DE TERRAIN**

LE RISQUE

*Tableau recensant les éléments connus
(se référer à la carte de localisation des cavités souterraines ci-après)*

REPÈRE	SOURCE	REFERENCE	DATE	TYPE	CARACTERISTIQUES	LOCALISATION
A	BRGM SDICS	NPCAA20000116	10/05/1998	Cavité	Orifice visible. L'accès est localisé dans la cave du 56 rue de Cambrai. Il s'agit d'une galerie et d'une salle souterraine. L'ouvrage a été remblayé. Matériau : craie.	Parcelle C 82 56 rue de Cambrai RD15
B	BRGM SDICS	NPCAA20000117	24/07/1987	Cavité	Carrière dont l'accès à une galerie est localisé dans un champ au lieu dit « Le Crinquet ». Effondrement survenu en juillet 1987, 5 m de profondeur. Matériau : craie.	Parcelle ZC 51 Lieu dit « Le Crinquet » Rabocaigne
C	BRGM SDICS	NPCAA20000118	02/02/1994	Effondrement cavité supposée	Effondrement de terrain dans un champ. Les dimensions sont un diamètre de 0,80 m et 1,60 m de profondeur. Cavité supposée.	Parcelle ZE 11 route de Montigny
D	BRGM SDICS Plan allemand 1917	NPCAA20000119	27/12/1971	Carrière Cavité	Carrière dont l'accès serait localisé au 7 rue de Verdun (cadastre C 83), cette descente mènerait à une galerie traversant la rue. Plusieurs puits remblayés ont été retrouvés rue de Cambrai : au n° 42 (cadastre C 92), au n° 65 (cadastre C 455) et au n° 69 (cadastre C 1213). Les archives dont un plan allemand de 1917 mentionnent l'existence d'une carrière creusée au ^{XV} ^{ème} siècle, mais elle n'a pas été retrouvée.	7 Rue de Verdun Rue de Cambrai
E	BRGM SDICS	NPCAW0022341	27/12/1971	Cavité avérée Sondage	Vide de 0,50 m à 11,50 m de profondeur place Roger Salengro. Les archives mentionnent une carrière souterraine creusée au ^{XV} ^{ème} siècle, mais elle n'a pas été retrouvée. 11 sondages ont été effectués jusqu'à 22 m de profondeur.	Parcelle C 01 Place Roger Salengro
F	BRGM SDICS	NPCAW0022343	03/12/1971	Puits	Puits de descente localisé dans la cave, en partie remblayé et recouvert d'une dalle béton de 25 cm.	Parcelle C 1201 51 rue de Cambrai
G	BRGM SDICS	NPCAW0022392	30/01/1995	Effondrement	Effondrement de terrain dans un champ dont les caractéristiques dimensionnelles sont : 5 m de diamètre et 1,5 m de profondeur. En mars 1995, 4 sondages ont été réalisés à 33 m de profondeur et n'ont décelé aucun vide. Hypothèse de dissolution de la craie.	Lieu-dit « Les Quinze » ZD 74
H	BRGM SDICS	-	29/01/1990	Fissures liées à la sécheresse	Fissurations d'une habitation. Destabilisation de l'argile des fondations suite à la sécheresse de 1989.	Parcelle C2 692 ou C2 1182 74 rue Camot
I	BRGM SDICS	NPCAW0039405	01/05/2002	Cave	Cavité soupçonnée. Deux cavités taillées dans le limon sous l'habitation dont l'une a été gardée et l'autre remblayée par le propriétaire (volume d'environ 30m³).	55 rue Jules Guesde
J	BRGM SDICS	-	29/12/1989	Fissures liées à la sécheresse	Fissurations d'une habitation. Destabilisation de l'argile des fondations suite à la sécheresse de 1989.	Parcelle C1 1035 47 rue Pasteur
K	BRGM SDICS	-	11/1994 ou 14/12/1994	Affaissement	Sondage à 20 m de profondeur réalisés rue de Verdun. Pas de vide, pas d'anomalie.	Rue de Verdun, rue Victor Hugo et CD 15 Parcelle C1
L	PAC	-	1971	Puits	Affaissement de chaussée et trottoir, 5 m de longueur et 5 à 6 cm de profondeur. Mouvements des murets et clôtures. 4 sondages de recherches en mars 1995, jusqu'à 25 m de profondeur. Absence de carrières souterraines. Affaissement dû à la constitution de la chaussée et la nature du sol.	Rue Louise Doilez
M	PAC	-	2003	-	-	42 rue de Cambrai C1 92
N	PAC	-	1971	Puits	-	64 bis rue Pierre Curie C 104
O	PAC	-	1971	Puits	-	67 rue de Cambrai
P	PAC	-	-	Puits	-	67b rue de Cambrai C1 1213
Q	PAC	-	-	Carrière	Carrière « Le Crinquet »	Lieu dit « Rabocaigne » Parcelle ZC43
R	PAC	-	-	-	Carrière « Salengro »	Rue de Cambrai C83
S	PAC	-	-	-	-	Rue Eugène Flévet Lieu-dit « La Tourmée de la Chapelle » ZJ 55
T	PAC	-	-	-	Bols de l'Hermitage	Rue Jean Jacques Rousseau Parcelle C1372

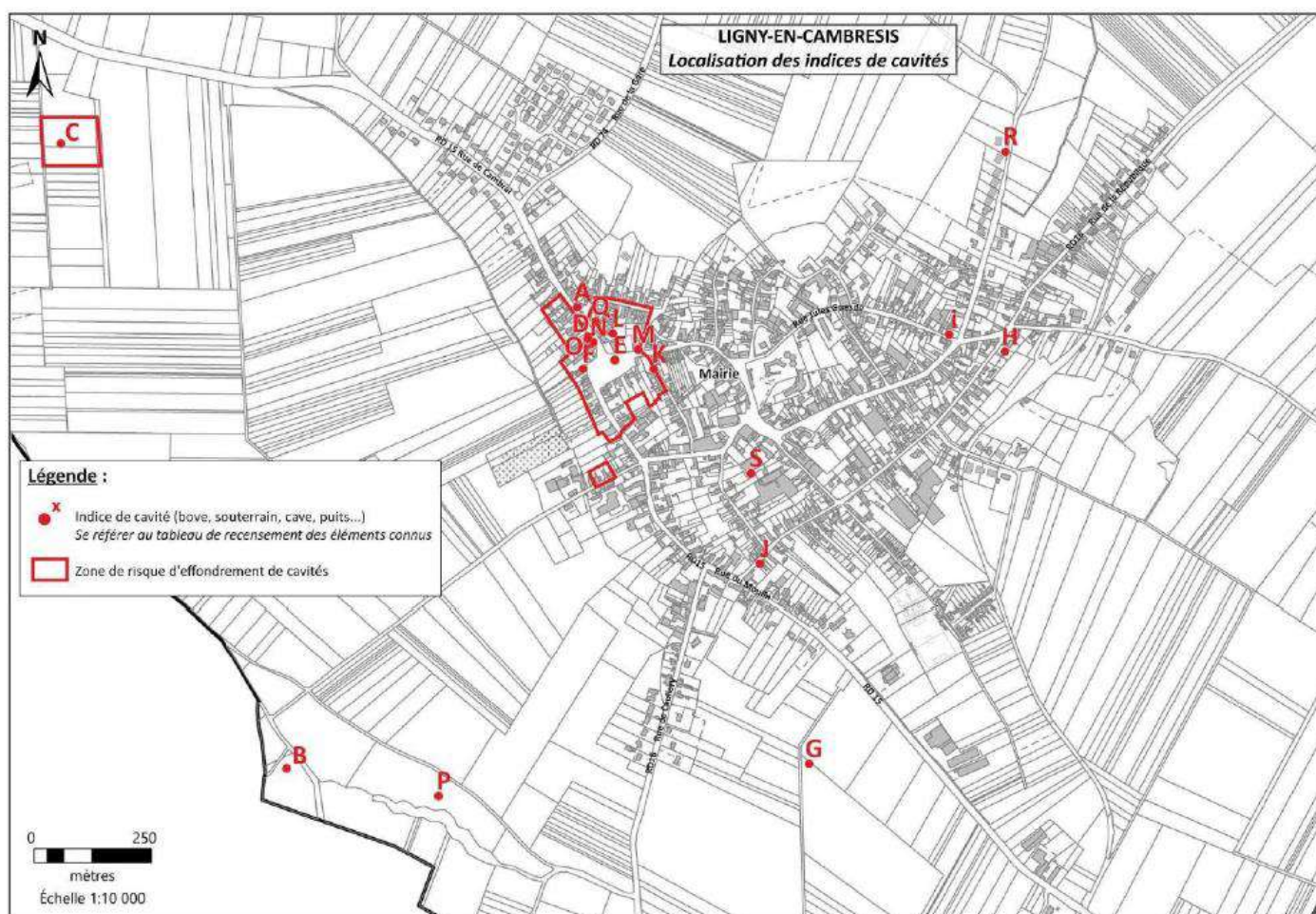
Source : Porter à Connaissance, Archives du SDICS, BRGM



GLISSEMENT
DE TERRAIN

LE RISQUE

MOUVEMENT DE TERRAIN





LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

Des phénomènes météorologiques dangereux peuvent entraîner des dommages importants pour les personnes et les biens, et perturber la circulation.

En cas d'évènement météorologique exceptionnel de type canicule ou grand froid, la préfecture peut être amenée à déclencher des plans sanitaires spécifiques.

Vigilance rouge

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Vigilance orange

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Vigilance jaune

Soyez attentif. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux (exemples : mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Vigilance verte

Pas de vigilance particulière.



Vent violent



Orages



Vagues-submersion



Crues



Pluie-inondation



Grand froid



Canicule



Avalanches



Neige-verglas



LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

NEIGE / GRAND FROID



Il s'agit d'un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique sur une période d'au moins deux jours.

Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

Le grand froid peut mettre en danger les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, handicapées ou malades.

D'importantes chutes de neige peuvent paralyser la circulation et dépasser momentanément les capacités de déneigement des services compétents.

La commune a mis en place un système d'astreinte qui permet de déneiger par ordre de priorité les voies de circulation principales, les abords des bâtiments publics puis le réseau secondaire.

En cas d'alerte, la préfecture informe la commune qui participe à la diffusion des consignes de sécurité.



**Les particuliers se doivent de déneiger devant chez eux,
y compris quand il s'agit du domaine public.**



MÉTÉO

LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

NEIGE / GRAND FROID



**Limitez vos déplacements
et mettez-vous à l'abri**



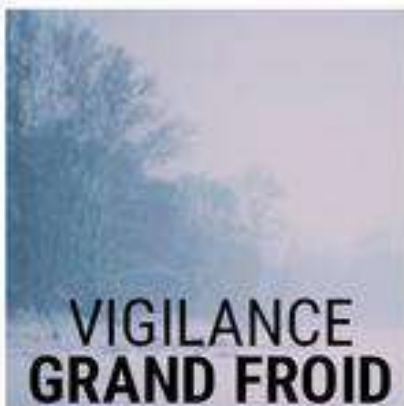
**Habillez-vous chaudement
et ne gardez pas de
vêtements humides**



**Emportez des vêtements
chauds, des vivres et
votre téléphone chargé**



**Évitez les efforts
brusques**



**Prévenez le 115 si vous
remarquez une personne
sans abri ou en difficulté**



**N'utilisez pas
les chauffages à
combustion en continu**



**Vérifiez le bon état
de marche de votre
installation de chauffage**



**Ne bouchez pas
les entrées d'air
de votre logement**



- **INFORMEZ-VOUS** auprès des autorités et de Météo France
- **SUIVEZ** les comptes officiels sur les réseaux sociaux
- **RESPECTEZ** les consignes données par les autorités



LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE CANICULE



**ALERTE
CANICULE**



Le mot « CANICULE » désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de trois jours et nuits.

Les conséquences les plus graves sont la déshydratation et le coup de chaleur.

Les personnes déjà fragilisées sont particulièrement vulnérables.

N'hésitez pas à signaler toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

VAGUES DE CHALEUR, QUELLES SONT LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES ?



PERSONNES ÂGÉES
DE PLUS DE 65 ANS



PERSONNES HANDICAPÉES
OU MALADES À DOMICILE



PERSONNES
DÉPENDANTES



FEMMES
ENCEINTES



ENFANTS

Lors d'un épisode de canicule, la
Direction générale de la Santé active
une plateforme téléphonique

« CANICULE INFO SERVICE »

qui permet d'obtenir des conseils pour se protéger
et protéger son entourage.

#Canicule

Activation du numéro vert Canicule info service

0800 06 66 66

Appel gratuit entre 9h et 19h depuis la France





MÉTÉO

LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE CANICULE

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU



Évitez
l'alcool



Mangez en
quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres
le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous
le corps



Donnez et prenez des
nouvelles de vos proches



Préférez des activités
sans efforts



LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE TEMPÊTE ET VENTS VIOLENTS

Les tempêtes sont des phénomènes atmosphériques composés de masses nuageuses s'étendant sur plusieurs milliers de kilomètres, se déplaçant généralement d'ouest en est, à des vitesses de quelques dizaines de kilomètres par heure. Des pluies plus ou moins intenses accompagnent ces phénomènes dont la durée varie de quelques minutes à quelques jours.

On parle de tempêtes pour des vents moyens supérieurs à 89 kms/h.

Il existe 2 niveaux dangers d'alerte vigilance météo :

- **Alerte ORANGE**
Vents compris entre 100 et 130 km/h
SOYEZ TRES VIGILANTS
- **Alerte ROUGE**
Vents à plus de 130 km/h
VIGILANCE ABSOLUE

Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants : chutes d'arbres, projection d'objets, chutes de tuiles ... Elles peuvent occasionner des détériorations des réseaux de distribution d'énergie.





LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

TEMPÊTE ET VENTS VIOLENTS



**Limitez
vos déplacements
et mettez-vous à l'abri**



**Ne vous promenez pas
sur le littoral ou en forêt**



**Arrêtez toute activité
en plein air**



**Rangez ou fixez les objets
sensibles aux effets
du vent ou susceptibles
d'être endommagés**



**En ville, soyez vigilants
face aux chutes possibles
d'objets divers**



**Placez les groupes
électrogènes à l'extérieur
de la maison**



**Ne prenez pas la mer,
ne vous mettez pas à l'eau
et stoppez toute activité
nautique**



**N'intervenez pas sur
les toitures et ne touchez
en aucun cas aux fils
électriques tombés au sol**



- **INFORMEZ-VOUS** auprès des autorités et de Météo France
- **SUIVEZ** les comptes officiels sur les réseaux sociaux
- **RESPECTEZ** les consignes données par les autorités



**TRANSPORT DE
MATIÈRES DANGEREUSES**

LE RISQUE TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES

Ce risque est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses (TMD) de type inflammable, toxique, explosif, radioactif ou corrosif, par voie routière, ferroviaire ou canalisations.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant et la formation d'un nuage toxique.

La commune de Ligny-en-Cambrésis est concernée par ce risque par le biais des trois routes départementales, les RD 15, RD 16 et RD 74, qui traversent le territoire communal.

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'accident



▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



▶ écoutez la radio



▶ respectez les consignes des autorités



▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

ne fumez pas,
pas de flamme ni d'étincelle



▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



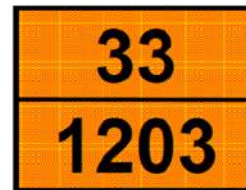
TRANSPORT DE
MATIÈRES DANGEREUSES

LE RISQUE TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES

En cas d'accident, il est primordial pour les services de secours de connaître rapidement le produit transporté.

SI VOUS ETES TEMOIN D'UN ACCIDENT :

Donnez l'alerte en précisant qu'il s'agit d'un TMD, renseignez le code danger et le numéro de la matière, de la plaque orange.



Code de danger

Code matière



MAIRIE DE LIGNY-EN-CAMBRESIS	03 27 85 15 16	mairie@lignyencambresis.fr
SOUS-PREFECTURE DE CAMBRAI	03 27 72 59 78	sp-cambrai@nord.gouv.fr
PREFECTURE DU NORD	03 20 30 59 59	https://www.nord.gouv.fr/
DDTM	03 27 72 09 59	
POMPIERS	18 ou 112	
POLICE / GENDARMERIE	17	
SAMU	15	
URGENCES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES	114	
GENDARMERIE DE CLARY	03 27 85 07 05	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS	03 27 75 84 79	
NOREADE	03 27 76 55 30	
DEPANNAGE ET SECURITE ENEDIS	09 72 67 50 59	
URGENCE ET DEPANNAGE GAZ	0 800 47 33 33	
METEO FRANCE	0 892 680 242	www.meteofrance.fr